

## L'école doit rester un sanctuaire

Le 21 novembre 2023, un élève a été interpellé dans son établissement (le collège Blois-Vienne, à Blois, Loir-et-Cher) pour être expulsé avec sa famille du territoire français, ce qui a profondément choqué la communauté éducative.

Le SNALC Orléans-Tours apporte tout son soutien aux personnels de l'Education nationale et aux élèves bouleversés par cette interpellation.

Le SNALC rappelle son exigence de stricte application de l'Instruction du ministre de l'intérieur du 19 octobre 2013 relative à l'interdiction de l'intervention des forces de police et de gendarmerie dans le cadre scolaire lors du déroulement de procédures d'éloignement.

Celle-ci précise que « le cadre scolaire doit être préservé de toute intervention des forces de police et de gendarmerie lors du déroulement de procédures d'éloignement ». Ces interventions doivent être strictement limitées à des situations d'urgence absolue, ce qui n'était à l'évidence pas le cas ici.

Le SNALC rappelle enfin que le rôle de l'école est de scolariser et d'instruire tous les enfants dans un cadre serein, sécurisé, propice à leurs apprentissages, conformément aux valeurs de la République, c'est-à-dire selon un principe d'égalité et, comme le rappelle l'article 1 de notre Constitution, « sans distinction d'origine, de race ou de religion », mais aussi sans distinction de milieu social.

Orléans, le 19 décembre 2023

Contact : François TESSIER, Président académique du SNALC, 06 47 37 43 12, [f.tessier@snalc.fr](mailto:f.tessier@snalc.fr)